



**PIGEON GRANULATS**  
CENTRE ILE-DE-FRANCE

# DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS CLASSÉES

*Rubriques 2510-1 et 2515-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la  
Protection de l'Environnement*

**Communes de FRESNAY-L'ÉVÊQUE et  
de GUILLEVILLE (28)**



**TOME 5**  
**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**  
**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS**





**PIGEON GRANULATS**  
CENTRE ILE-DE-FRANCE

# DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS CLASSÉES

*Rubriques 2510-1 et 2515-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la  
Protection de l'Environnement*

**Communes de FRESNAY-L'ÉVÊQUE et  
de GUILLEVILLE (28)**



**TOME 5  
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**



PRÉSENTATION	3
LOCALISATION DU SITE	4
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES	6
SERVITUDES ET CONTRAINTES	7
JUSTIFICATIONS DU PROJET	8
ÉTUDES DES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET	9
LA REMISE EN ÉTAT DU SITE	29



L'article R.512-8 III du Code de l'Environnement spécifie « afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique ».

Ce document, volontairement succinct, présente **une demande d'ouverture de carrière**, située dans la continuité de l'exploitation actuelle, au titre des Installations Classées déposée par la société **PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE** sur les communes de **FRESNAY-L'ÉVÊQUE** et de **GUILLEVILLE**, au lieu-dit de « **la Campagne du Petit Buisson** ».

Il s'adresse aux lecteurs désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble **les caractéristiques générales** du dossier et **les principaux points** de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière et au traitement des matériaux. Pour une information plus complète, on pourra se reporter à **l'étude d'impact et aux études techniques spécifiques** dans lesquelles sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

## OBJET DE LA DEMANDE

La société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE, appartenant au groupe PIGEON, est un acteur majeur de l'aménagement du territoire du grand Ouest. Cette dernière présente un dossier d'ouverture de carrière, située dans la continuité de l'exploitation actuelle de la carrière de la Campagne du Petit Buisson.

Le projet de réalisation de la carrière est conçu dans le but de se substituer à l'arrêt de l'exploitation limitrophe de la Campagne du Petit Buisson, également exploitée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ÎLE-DE-FRANCE. Cette demande d'ouverture est située dans la continuité de l'ancienne exploitation de la Campagne du Petit Buisson et concerne également l'extraction de matériaux calcaires.

Ce dossier est établi afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter :

- **une carrière de calcaire** (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE),
- **une installation de traitements mobiles de concassage-criblage** (rubrique 2515-1.a de la nomenclature ICPE),
- **une station de transit de matériaux inertes** (rubrique 2517-2 de la nomenclature ICPE).

La surface totale de l'autorisation demandée est de 421 296 m<sup>2</sup>.

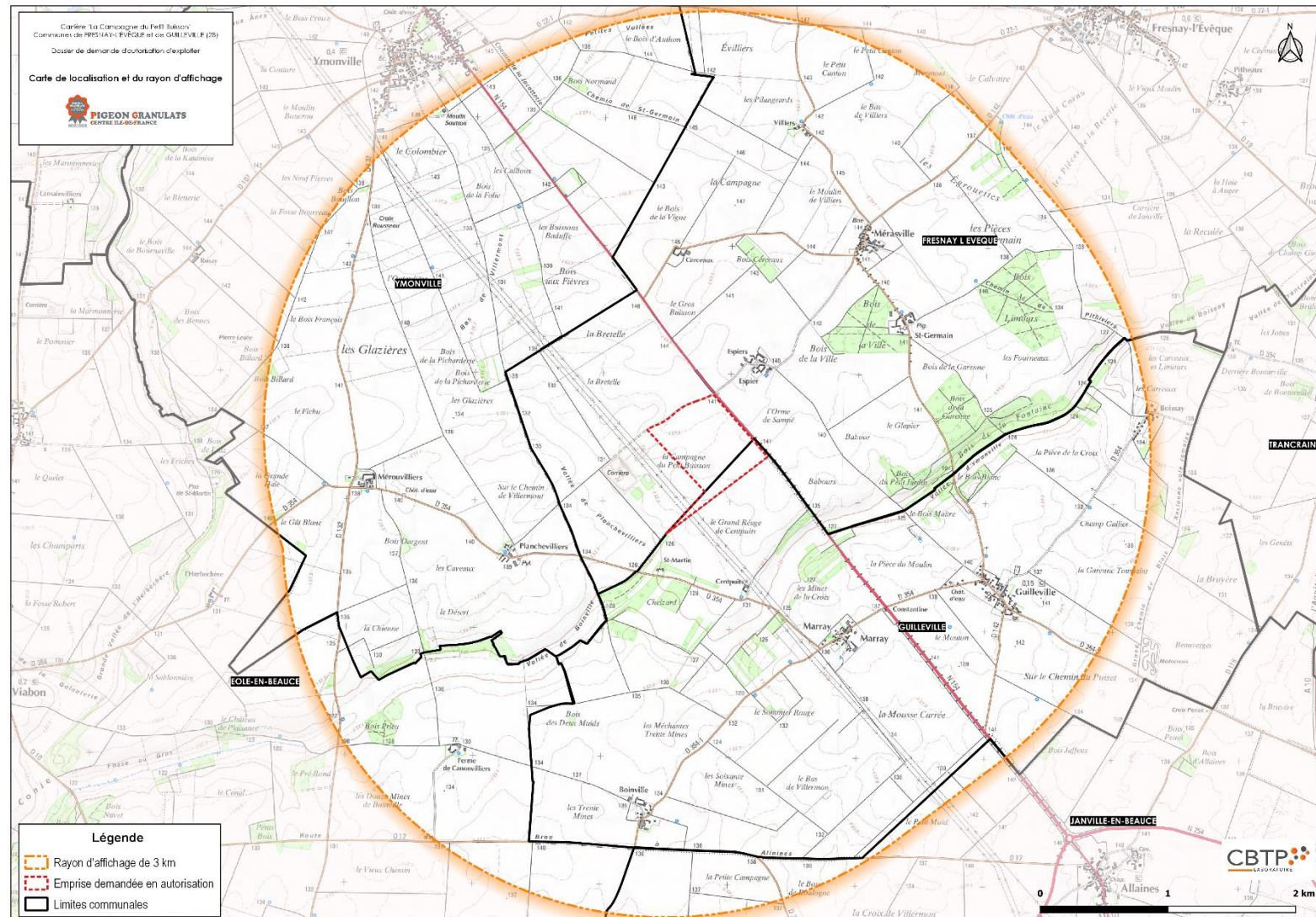
La production de matériaux sera de 250 000 tonnes par an en moyenne et de 300 000 tonnes par an au maximum.

La durée d'autorisation sollicitée est de 30 ans.

Le projet est localisé dans le département d'Eure-et-Loir, sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, à 30 km au Sud-Est de Chartres.

La carrière se trouve dans la partie Sud-Ouest de la commune de **FRESNAY-L'ÉVÊQUE**, à 4,7 km du centre-bourg. Une partie de l'extension se situe au Nord-Ouest du territoire communal de **GUILLEVILLE**.

On y accède à partir de la RN 154 entre **YMONVILLE** et **GUILLEVILLE** et un chemin d'exploitation dessert la carrière.





Le site s'insère dans un milieu rural, dominé par l'activité agricole de la plaine de Beauce et également dans un secteur marqué par l'activité extractive (présence de carrières à proximité du site). L'habitat aux abords du site se présente sous forme de hameaux, tous situés à plus de 300 mètres du projet.

La demande d'ouverture de la carrière est située dans la continuité de l'exploitation de la Campagne du Petit Buisson, également exploitée par la PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE.



*Extraction sur la carrière actuellement autorisée de la Campagne du Petit Buisson*



*Vue sur le côté Nord du projet depuis le chemin d'exploitation*



*Vue depuis le côté Est du projet depuis la RD n°142.5*



*Hameau d'Espiers, situé à 360 m à l'Est du projet*



## MÉTHODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

- Superficie concernée : **421 296 m<sup>2</sup>**,
- Emprise exploitable : **De l'ordre de 37 ha**,
- Productions annuelles moyenne / maximale sollicitées : **250 000 tonnes / 300 000 tonnes (stériles de découvertes inclus)**,
- Durée sollicitée : **30 ans**,
- Cote minimale d'extraction : **125 m NGF** (Nivellement général de la France)

## TRAVAUX DE DÉCOUVERTE ET STÉRILES

L'horizon de découverte est constitué :

- De terre végétale sur une épaisseur de 0,5 m en surface,
- De matériaux limoneux (moyenne estimée à 2 m) sur une épaisseur variable. Ils représentent environ 780 000 m<sup>3</sup> de matériaux (20 % du volume total extrait).

Les stériles de production représentent 30 % des matériaux extraits, soit environ 1 170 000 m<sup>3</sup> de matériaux. Ce seront les rebus des installations de traitement comme les résidus de scalpage.

Ces stériles seront utilisés pour le remblayage du site.

## DÉTAILS CONCERNANT L'EXPLOITATION

### À ciel ouvert, en fouille sèche :

- L'exploitation du calcaire sera réalisée à l'aide d'une pelle hydraulique qui alimentera les installations mobiles de traitement. Un chargeur assurera le déstockage des matériaux et leur livraison,
- Le décapage sera réalisé au fur et à mesure du besoin en gisement,
- Les matériaux extraits ne nécessiteront pas de lavage et aucun tir de mine ne sera effectué sur le site,
- L'excavation se fera sur un front d'extraction de 10 mètres de haut,
- La remise en état du site sera coordonnée aux travaux d'extraction.

## MATÉRIAUX INERTES EXTÉRIEURS

Le projet prévoit l'apport de matériaux inertes pour le remblayage de la fosse d'extraction. Une dérogation des seuils d'admission des matériaux inertes est sollicitée dans le cadre du projet, avec l'acceptation des matériaux issus des chantiers du Grand Paris.

Le volume total de déchets inertes utilisés sera de l'ordre de 1 900 000 m<sup>3</sup>, soit 63 000 m<sup>3</sup>/an.

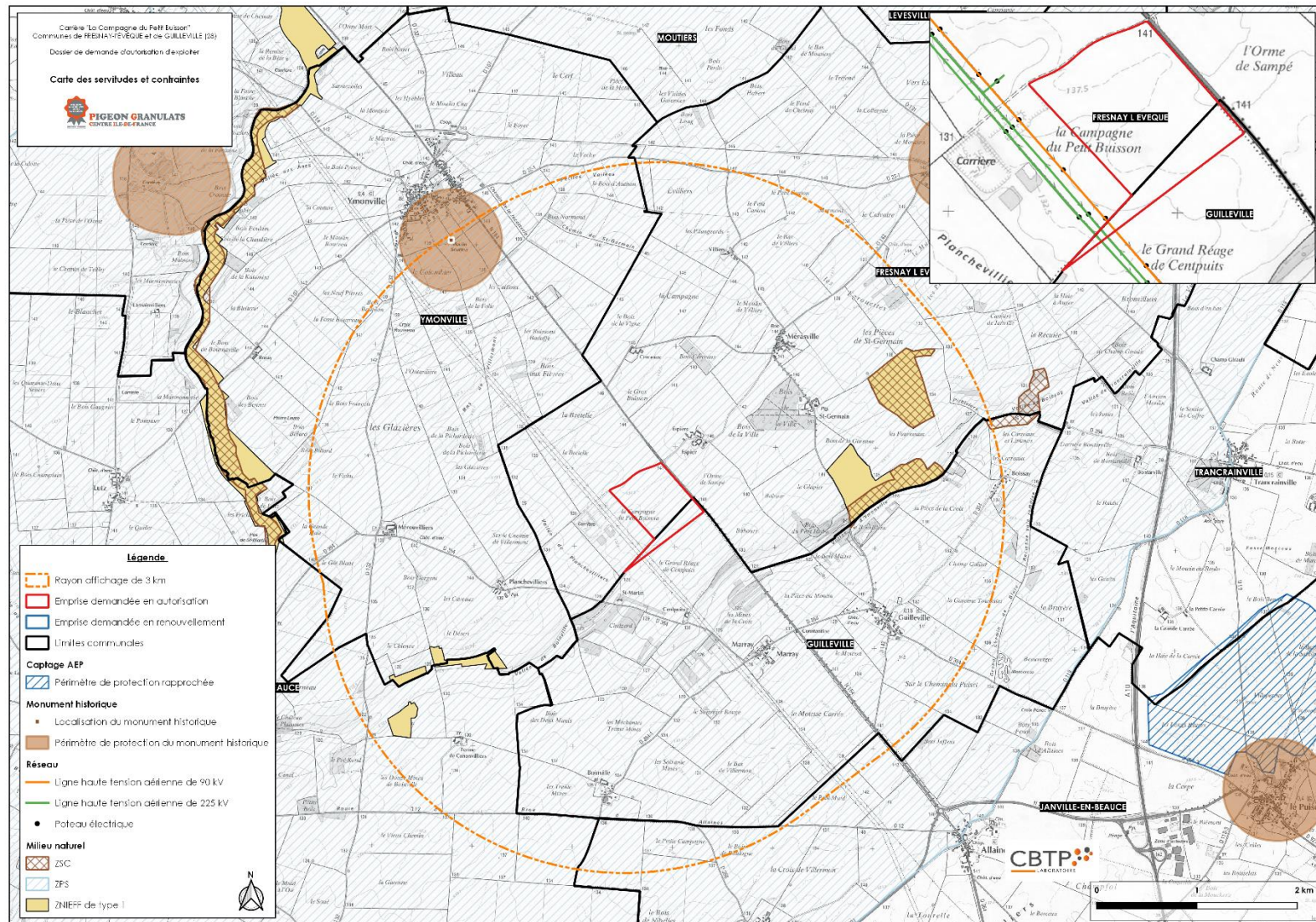
La qualité inerte des matériaux d'origine extérieure sera contrôlée à l'arrivée et lors de sa mise en place par le personnel du site. La traçabilité des matériaux sera assurée par le respect d'une procédure stricte d'admission.

Le projet est intégralement situé dans la ZPS (Zone de Protection Spéciale) de la Beauce et de la vallée de la Conie.

L'Indication Géographique Protégée (IGP) des Volailles de l'Orléanais est recensée sur les communes du rayon d'affichage.

Trois lignes électriques haute tension (deux de 225 kV et une de 90 kV) traversent le site au Sud-Ouest. Les poteaux supportant les lignes sont situés hors de l'emprise demandée en autorisation. Aucun poteau n'est situé dans le périmètre demandé en autorisation.

Pour une meilleure lisibilité de la carte, les périmètres de l'IGP ne sont pas affichés sur la carte.



## SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES

Différentes solutions alternatives ont été étudiés :

- Alternative 1 : abandon du projet,
- Alternative 2 : poursuite de l'extraction dans le périmètre actuellement autorisée, sans extension,
- Alternative 3 : extraction sur un autre site.

Ces choix n'étant pas viables, le choix retenu a été d'ouvrir une carrière en continuité de l'exploitation actuelle, dans le but de se substituer à son arrêt.

## PRINCIPALES RAISONS DES CHOIX EFFECTUÉS

### Foncier et techniques

- ✓ La Société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE détient la maîtrise foncière des parcelles concernées par le projet,
- ✓ La société possède les équipements et les moyens nécessaires à la bonne exploitation du gisement de calcaire. Les installations et les équipements présents sur le site actuel, lors de son arrêt, seront transférés sur le projet demandé en autorisation.

### Économique

- ✓ Maintien d'une activité économique locale : ancrage territorial de la carrière,
- ✓ Maintien d'emplois directs par l'exploitation de son gisement et le transport des matériaux,
- ✓ Approvisionnement des chantiers locaux et réponse aux besoins de la population locale.

### Servitudes et contraintes

- ✓ Le projet est compatible avec les différents documents de planification dont il est concerné sauf avec le PLU de Guilleville,
- ✓ Une demande de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Guilleville est en cours de procédure.
- ✓ Le projet fait partie de la Zone Protection Spéciale Beauce et vallée de la Conie. Les incidences sont liées à la présence d'un oiseau (Oedicnème criard) mais le niveau de perturbation semble faible,
- ✓ L'analyse des servitudes et des contraintes sur la parcelle sollicitée ne présente pas d'obstacle particulier susceptible de porter atteinte à la poursuite de l'exploitation.

### Environnementale

- ✓ L'impact du projet sur le paysage sera faible compte-tenu de la topographie locale. Les perceptions visuelles seront limitée aux abords du projet,
- ✓ Hormis la ZPS Beauce et vallée de la Conie, l'emprise du projet ne fait l'objet d'aucune autre protection réglementaire (alimentation en eau potable, monument historique, risque d'inondation...)
- ✓ La remise en état du site sera coordonnée aux travaux d'exploitation et les terrains non-exploités seront laissés à la jouissance de l'agriculture, ce qui limitera les impacts sur la surface agricole utile.

## DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT (SCENARIO DE RÉFÉRENCE)

Le tableau ci-dessous décrit l'état actuel de l'environnement aux abords du projet selon différentes thématiques :

Thématiques	Scénario de référence : état actuel
<b>Paysage</b>	Le projet est implanté dans un secteur agricole, marqué par des parcelles de taille modérée à grande, dominées par des cultures.
<b>Topographie</b>	Aux abords du projet, les terrains ont des altitudes variant de 130 à 140 m NGF. Le projet se situe sur des terrains légèrement vallonnés avec des points bas localisés sur sa partie Ouest, aux alentours de 135 m NGF.
<b>Occupation du sol</b>	Le site demandé en autorisation est uniquement occupé par des parcelles de culture.
<b>Sols / sous-sol</b>	La géologie locale est composée de calcaires qui sont recouverts par des limons.
<b>Réseau hydrographique</b>	Une des caractéristiques de la région de Fresnay-l'Évêque est l'absence de cours d'eau.
<b>Eaux souterraines</b>	La nappe de Beauce est classée en zone de répartition des eaux du fait de sa vulnérabilité d'un point de vue quantitatif. Le captage d'alimentation en eau potable est situé à plus de 5 km du projet (captage de Janville-en-Beauce).
<b>Climat</b>	Le territoire est caractérisé par un climat océanique avec une influence continentale marquée : les précipitations sont moins abondantes et les températures plus contrastées.
<b>Qualité de l'air</b>	La qualité de l'air ambiant sur le projet est bonne. Les principales activités génératrices d'envols de poussières sont liées à l'exploitation de carrières et à l'agriculture.
<b>Biodiversité</b>	Les intérêts biologiques du secteur d'étude sont axés principalement sur la richesse de la faune et plus particulièrement de l'avifaune (Edicnème criard). Le site fait partie de la Zone de Protection Spéciale de la Beauce et vallée de la Conie.
<b>Habitat</b>	Le secteur est très peu urbanisé en périphérie du projet. Les rares hameaux aux alentours se situent à plus de 300 mètres de la carrière.
<b>Activités agricoles et économiques</b>	L'économie du secteur est surtout liée à l'agriculture et à un degré moindre aux exploitations de carrière. Les autres activités économiques sont représentées par les artisans et les commerces de proximité.
<b>Patrimoine culturel et loisirs</b>	Les principaux lieux de fréquentation sur l'aire d'étude sont le moulin d'Ymonville et un parcours pédestre des côteaux d'Ymonville.

## ÉVOLUTION EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre du projet correspond à la mise en exploitation d'une carrière sur près de 41 ha. Les terrains demandés en autorisation sont occupés par des zones de cultures.

Les évolutions liées à la réalisation de ce projet seront à attendre sur différents aspects.

Milieu physique :

- La topographie et l'affectation des sols seront temporaires sur la zone d'extraction. La remise en état sera coordonnée aux travaux d'exploitation et prévoira le remblayage total du carreau d'extraction,
- Aucune modification n'est attendue sur le réseau hydrographique local, ni sur la qualité de l'air ou le climat du fait de l'exploitation aussi bien pendant la phase de travaux, qu'après la fin des activités.

Milieu naturel :

- Les incidences du projet sur la Zone de Protection Spéciale Beauce et vallée de la Conie et sur la biodiversité locale peut constituer une source de dérangement pour certaines espèces d'oiseaux, notamment l'Œdicnème cirard, avec toutefois un niveau de perturbation qui semble faible, compte-tenu de la présence d'individus à proximité immédiate de la carrière actuelle de la Campagne du Petit Buisson,
- En ce qui concerne les autres groupes taxonomiques (insectes, reptiles, amphibiens...) et la flore, les incidences peuvent être considérées comme négligeables du fait de la localisation des zones d'exploitation et/ou du caractère très occasionnel de la présence des espèces sur le site

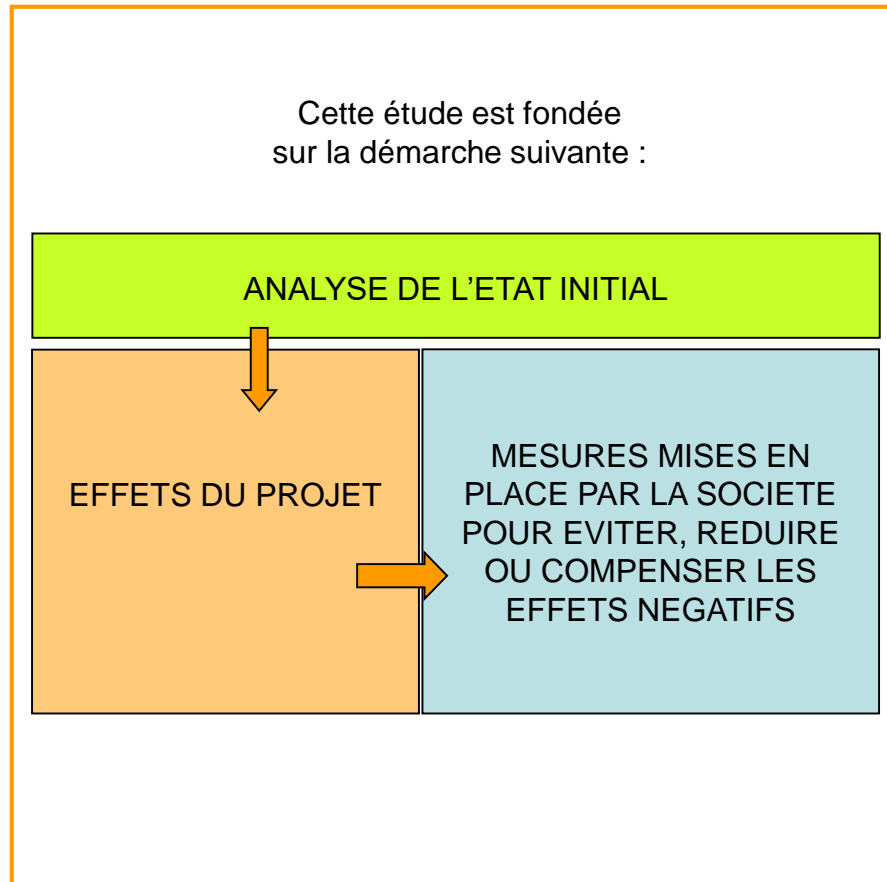
Milieu humain :

- Les activités seront maintenues à plus de 300 mètres de toute habitation,
- Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz... ne seront pas modifiés,
- L'économie du secteur continuera à bénéficier des granulats produits par la carrière,
- L'économie agricole perdra une partie de la surface agricole commune (SAU). La remise en état du site sera coordonnée aux travaux d'exploitation et les terrains non-exploités seront laissés à la jouissance de l'agriculture, ce qui limitera les impacts sur la SAU.
- L'accès au site s'effectuera par un chemin d'exploitation qui est déjà aménagé puisqu'il dessert le site actuellement autorisé de la Campagne du Petit Buisson.

## APPROCHE DE L'ÉVOLUTION PROBABLE EN L'ABSENCE DE PROJET

Dans le cas où le projet ne serait pas autorisé, la situation locale évoluerait sans doute très peu avec le maintien des activités agricoles sur les parcelles du projet.

Cette étude est fondée  
sur la démarche suivante :



## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Sur les communes du rayon d'affichage, l'organisation générale territoriale est représentative d'un milieu rural à faible densité, sauf pour la commune de Janville-en-Beauce où la densité est un peu plus importante.

À proximité de l'exploitation de la Campagne du Petit Buisson, les zones habitées sont constituées par un bâti assez dispersé et relativement éloigné.

Le projet se trouve dans une zone à faible densité où pratiquement tous les riverains sont éloignés à plus de 275 mètres de l'exploitation. L'habitation la plus proche se situe au lieu-dit de Saint-Martin à 275 mètres à l'Ouest-Sud-Ouest du projet.

L'aire d'étude correspond à une zone rurale assez commune sans établissement particulièrement important susceptible d'accueillir une population fragile (pas d'hôpitaux par exemple). Les écoles restent assez éloignées du site, tout comme les maisons de retraite (> 3 km). L'école primaire de Fresnay-l'Évêque (75 élèves environ), à 4,2 km au Nord-Est, est le seul établissement où la population peut être particulièrement sensible.

Des habitations se situent sous les vents dominants de secteurs Ouest-Sud-Ouest et d'Est-Nord-Est. Des campagnes de surveillance des émissions sonores et de poussières ont lieu périodiquement sur le site actuellement en activité. Elles sont développées ci-après.

**En l'absence d'installations industrielles de grande ampleur, il n'y a pas lieu de soupçonner de particularités locales en matière de santé et liées aux activités humaines.**





## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

### Émissions de polluants (poussières et rejets gazeux) :

- En fonctionnement normal, **l'exploitation de la carrière ne générera aucune émission atmosphérique autre que les gaz d'échappement des moteurs thermiques,**
- Les émissions gazeuses des engins et des installations mobiles seront plus importantes que celles des camions,
- Il n'y aura pas de sources supplémentaires d'émissions de poussières en dehors de celles liées au roulage des engins et camions, aux chargements des camions et aux installations mobiles,
- **Sur la carrière actuelle, les résultats des retombées de poussières atmosphériques montrent des valeurs nettement inférieures au seuil réglementaire.**

### Émissions sonores :

- **Les émissions sonores seront liées à l'activité extractrice de la carrière :** chargement et reprise des matériaux, présence des engins et du groupe mobile sur le site, ainsi qu'à la circulation des camions,
- **Les simulations sonores indiquent que les seuils en limites de propriété et sur les zones à émergence réglementées respectent l'arrêté du 22/09/1994.**

### Vibrations :

- **Aucun tir de mine ne sera effectué sur le site** en raison de la nature meuble du gisement,
- Le site sera très peu générateur de vibrations.

### Lumières, chaleurs et radiation

- L'installation fonctionnera dans la plage horaire 7h – 18 h,
- Le site ne sera pas à l'origine d'une chaleur particulière ou de radiations particulières.

### Circulation des camions

- La carrière est desservie par la RN n°154 dont le dimensionnement est adapté au trafic actuel de l'exploitation,
- **Un chemin d'exploitation a déjà été aménagé pour desservir l'actuel site de la Campagne du Petit Buisson. L'accès au projet s'effectuera par la même piste d'accès,**
- **La production moyenne autorisée de la carrière (250 000 t/an) engendrera un trafic de 26 rotations de camions par jour (soit 52 passages).**



Vue du côté Nord-Ouest de la RN 154 en direction d'Ymonville



Vue du côté Sud-Est de la RN 154 en direction de Janville-en-Beauce



Accès au site aménagée d'une barrière de sécurité et d'un panneau de limitation de vitesse

## EFFETS POTENTIELS DU PROJET

## MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

### Émissions de polluants (rejets gazeux et poussières) :

- **Le projet a un impact direct, faible et temporaire sur les émissions gazeuses.** Les quantités des émissions gazeuses seront de 6,7 t/j de CO<sub>2</sub>.
- Les résultats des retombées de poussières actuels démontrent que l'empoussièrément au sein de la carrière de la Campagne du Petit Buisson est très faible (inférieur au seuil réglementaire).
- Les effets du projet liés aux émissions de poussières demeureront toutefois temporaires (périodes sèches) à moyen terme et principalement direct.

- Confinement des engins et des installations de traitement lors du travail d'exploitation,
- Entretien préventif et régulier des engins,
- Arrosage si nécessaire des pistes et de la voie d'accès en période sèche à l'aide d'un tracteur,
- Entretien régulier du chemin d'exploitation au site si besoin,
- Bâchage systématique des camions en sortie du site,
- Limitation de la vitesse des camions, affichée à l'entrée de la carrière,
- La présence de merlons périphériques concourent à limiter la dispersion des poussières sur le site.

### Emissions sonores

- **L'incidence du projet sur les émissions sonores est directe mais temporaire.** Cependant, elle n'engendre pas d'émissions de bruit susceptibles de générer une nuisance pour les riverains.
- **Les modélisations effectuées démontrent que les niveaux en limites de propriété et les zones à émergence réglementées respectent l'arrêté du 22/09/1994.**

- La mise en place de merlons périphériques permettra d'isoler la carrière et de limiter le dérangement lié au bruit,
- Pas de fonctionnement en période de nuit,
- Vitesse de circulation limitée à 20 km/h à l'intérieur de la carrière,
- Entretien régulier des pistes internes afin d'éviter la formation de nids de poules,
- Entretien préventif et régulier des engins,
- Contrôle du niveau de bruit généré par la carrière en activité aux hameaux limitrophes et aux limites du site.

### Vibrations :

Les vibrations des engins sont trop faibles pour être transmises au sol sur des distances supérieures à plusieurs mètres. **L'impact du projet est nul en termes de vibrations émises.**

- Aucun tir de mine n'est effectué sur le site.

## EFFETS POTENTIELS DU PROJET

### Lumière, chaleur, radiation :

**L'impact du projet reste nul (chaleur, radiation) à faible pour les émissions lumineuses.** Les lumières des engins ne sont pas dirigées vers l'extérieur du site.

### Accès et trafic :

**Le trafic engendré par l'activité de la carrière a des effets directs, temporaires mais négligeables sur la RN 154.** L'ouverture de la carrière engendrera une augmentation de 0,5 % du trafic sur cette route nationale.

Pour rappel, la production moyenne autorisée de la carrière (250 000 t/an) engendrera un trafic de 26 rotations de camions par jour (soit 56 passages).

## MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Exploitation diurne (7h – 19h),
- Pas de lumière dirigée vers l'extérieur du site.

- Apport des matériaux inertes d'origine extérieur en double fret,
- Évacuation des matériaux depuis une piste d'accès privée rejoignant directement la RN 154,
- Entretien régulier des pistes internes,
- Limitation de la vitesse de circulation des pistes à 20 km/h,
- Plan de circulation affichée à l'entrée de la carrière avec panneautage sur le site,
- Surveillance de l'état des chaussées et nettoyage en cas de besoin,
- Surveillance du bon état de la signalisation routière aux abords du site.

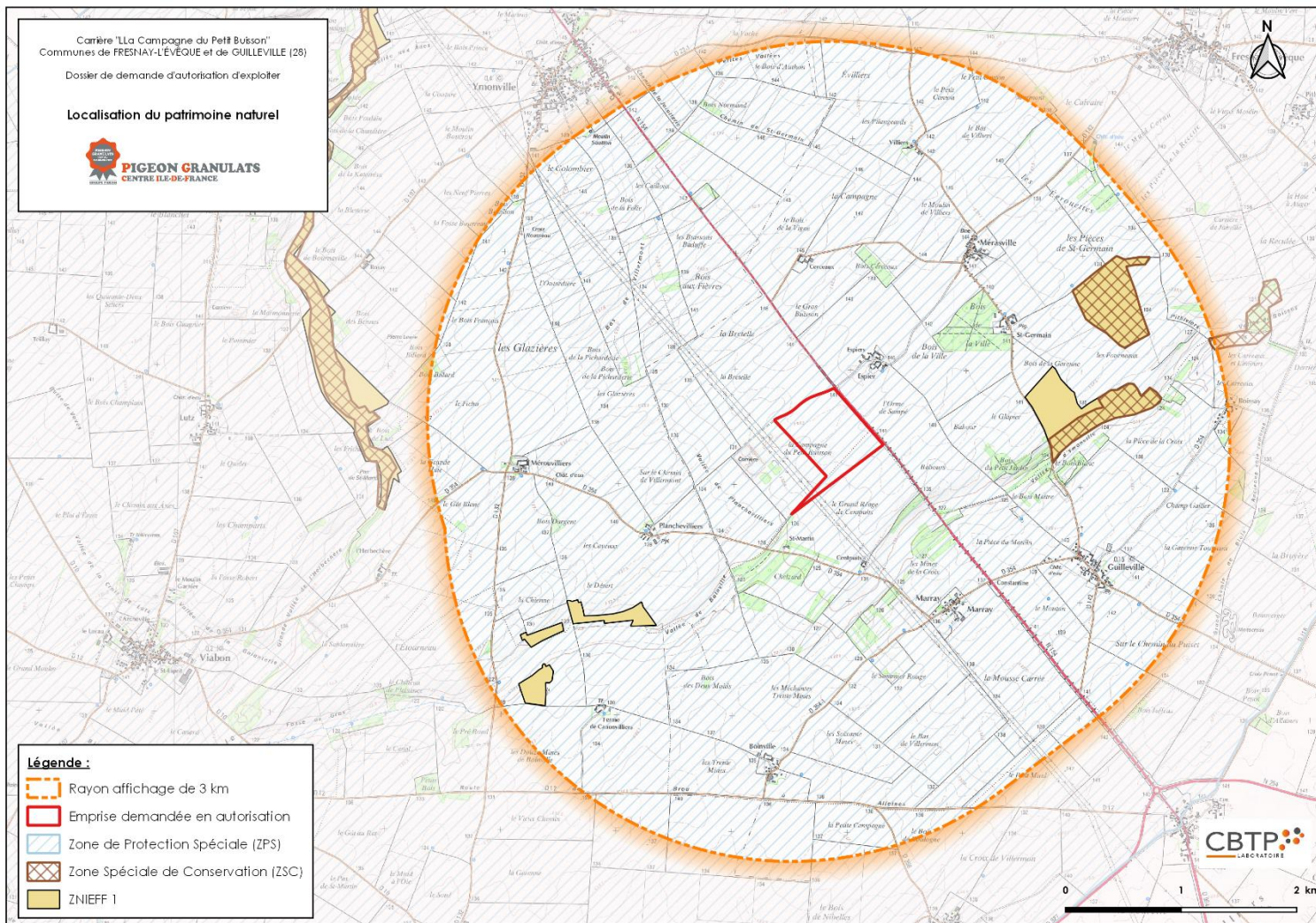
## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Plusieurs ZNIEFF de type 1 sont localisés à moins de 3 km du projet.

Le projet est intégralement inclus dans la ZPS Beauce et vallée de la Conie.

Une étude d'incidences Natura 2000 a été réalisée pour quantifier le possible impact de la carrière sur cette zone sensible. Elle est détaillée à la page 17 du présent document.

**La carrière de la Campagne du Petit Buisson se situe dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale Beauce et vallée de la Conie.**



## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

### Habitats et flore :

Seulement six principaux habitats ont été identifiés sur le site, avec parmi ceux-ci, une large dominance des cultures intensives. Les seuls habitats présentant un minimum de naturalité correspondent aux stades de friches pérennes issus des opérations de remise en état du site sur les parties déjà exploitées. La carte ci-jointe cartographie les habitats du site.

Voici quelques photographies des habitats les plus représentatifs du site :



Culture en partie Sud du site



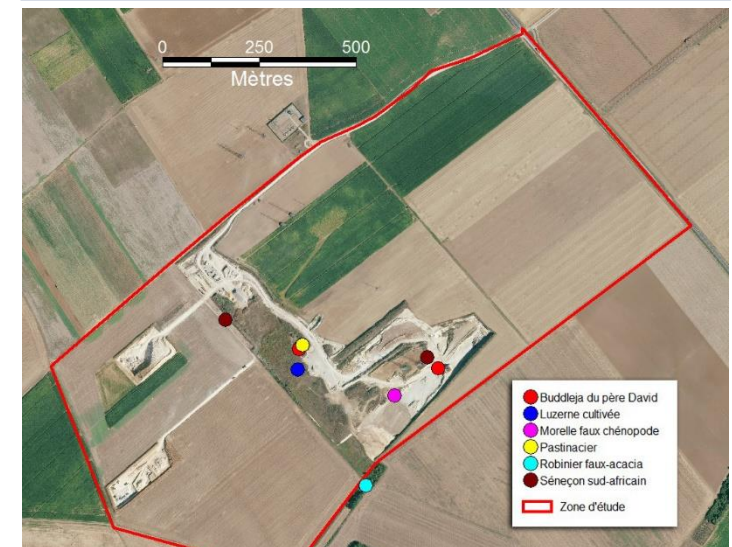
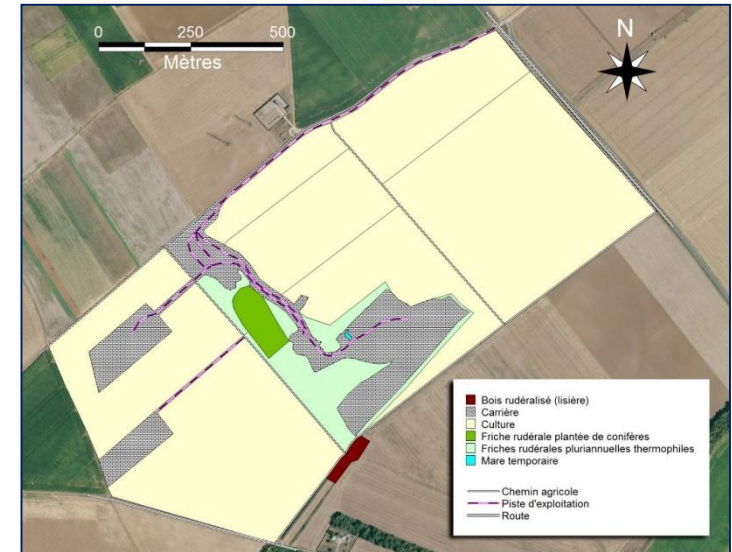
Friche au stade pionnier



Friche plantée de jeunes pins

Les prospections floristiques ont permis de conclure à une diversité plutôt modérée. Les plantes recensées *in situ* comme d'intérêt patrimonial sont localisées sur la carte ci-dessus. Au plan patrimonial, le site compte 7 espèces assez rares à l'échelle départementale, auxquelles s'ajoutent 3 plantes peu communes ou indicatrices d'habitats sensibles, mais aucune espèce officiellement protégée à l'échelle régionale ou nationale. Pour la plupart, les espèces patrimoniales observées correspondent à des plantes des friches, pionnières à pérennes, qui trouvent sur les quelques délaissés de la carrière des conditions favorables à leur croissance.

Six espèces végétales inventoriées sur le site sont considérées comme des plantes « invasives ». Aucune de ces espèces n'atteint des effectifs importants sur le site, les risques de propagation étant très limités du fait du peu d'espace disponible pour la végétation spontanée.



## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

### Faune :

La diversité faunistique du site d'étude varie de faible à très faible selon les groupes inventoriés :

- **Mammifères** : intérêts liés à la présence du Lapin de Garenne et d'une espèce de chauve-souris (Pipistrelle commune) qui utilise le site comme terrain de chasse occasionnel ou comme lieu de passage,
- **Oiseaux** : peuplement faiblement diversifié avec seulement 16 espèces nicheuses dans les limites de l'aire d'étude. L'intérêt principal du site réside dans la présence de l'Œdicnème criard (espèce d'intérêt communautaire, intérêt patrimonial fort à très fort), avec une population estimée à 5 couples nicheurs sur le site et ses abords proches,
- **Amphibiens et reptiles** : deux espèces ont été recensés sur le site, ce qui correspond à une diversité très faible pour ce groupe faunistique. À noter cependant, la présence d'une population de Crapaud calamite, susceptible de se reproduire sur le site lors des données à pluviométrie favorable,
- **Insectes** : l'étroitesse des surfaces enherbées à caractère semi-naturel, noyées dans de vastes espaces dédiés à l'agriculture intensive, limite fortement les potentialités pour ce groupe faunistique. 5 espèces, dont l'Azuré de la Bugrane, présentent un intérêt à l'échelle régionale mais ont des effectifs très faibles sur le site.



*Crapaud calamite*



*Œdicnème criard*



*Garenne de Lapin*

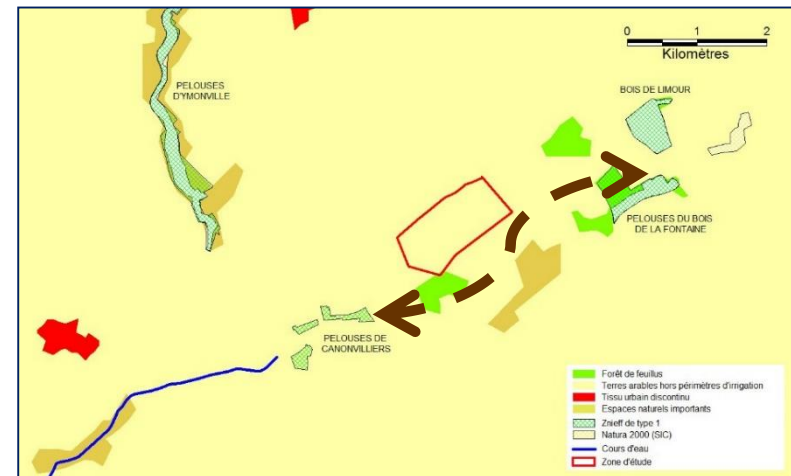


*Azuré de la Bugrane*

### Trame verte et bleue :

Dans les environs proches du site, les seuls éléments significatifs des trames vertes et bleues sont les lambeaux de pelouses calcaires dispersés le long des vallées sèches, et classées en ZNIEFF ou en zone Natura 2000 (ZSC). À petite échelle, ces pelouses forment une sorte de cordon discontinu localisé sur les marges sud et est de l'exploitation.

L'alignement des lambeaux de pelouses calcaires et d'espaces ayant gardé une certaine naturalité, contribue à former un corridor d'ordre pelousaire au Sud et à l'Est de l'exploitation (symbolisé par la flèche discontinue marron).



## EFFETS POTENTIELS DU PROJET

### Zones institutionnalisées

Pour rappel, le projet fait partie de la ZPS Beauce et vallée de la Conie. Une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée et les principaux impacts du projet sont :

- **Risque de destruction directe d'une espèce d'oiseau protégée** (Œdicnème criard) lors de la mise en exploitation du site, si celle-ci a lieu alors que les oiseaux ont déjà commencé à nidifier,
- **L'exploitation peut constituer une faible source de perturbation pour cette espèce**, compte-tenu de la présence d'individus à proximité immédiate de la carrière en activité.

En ce qui concerne **les autres entités de la Directive européenne, les incidences peuvent être considérées comme négligeables** du fait de la localisation des zones d'exploitation et/ou du caractère très occasionnel de la présence des espèces sur le site.

### Aspects floristiques et habitats naturels

**Le site d'étude a un impact négligeable sur les habitats et la flore locale.**

### Aspects faunistiques

**Le projet a un impact négligeables** au vu des dernières études **sur l'Œdicnème criard. Sur les autres espèces d'oiseaux, sur les insectes, les reptiles et les amphibiens, les impacts occasionnés peuvent être considérés comme négligeables.**

### Continuités écologiques

**Le projet n'a pas d'impact sur les continuités écologiques locales.**

## MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

Les mesures d'évitement et de réduction sont développées dans la partie biodiversité car ces deux thématiques sont conjointement liées et présentes les mêmes modalités de protection.

- Planification de la mise en exploitation du site en dehors de la période de forte sensibilité pour les oiseaux et notamment l'Œdicnème criard,
- Maintien de surfaces minérales pour la pérennisation de l'habitat de l'Œdicnème criard,
- Suivis écologiques pour évaluer les impacts réels de l'exploitation sur la faune et la flore remarquable par phase quinquennale.

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- Le site appartient à la masse d'eau superficielle de « la Conie et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Loir »,
- Une des caractéristiques de la région de Fresnay-l'Évêque est l'absence de cours d'eau. Les cours permanents correspondent le plus souvent à une émergence de la nappe,
- Le projet est compatible avec les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SDAGE) Bretagne et du Schéma Directeur de la Gestion de l'Eau (SAGE) de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés.

### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

**La carrière n'a pas d'incidence sur le réseau hydrographique local du fait qu'il soit totalement inexistant dans le secteur du projet.**

#### Effets qualitatifs :

- Pas de risque de pollution des eaux superficielles car aucun rejet vers le milieu extérieur,
- Risque limité de transfert des polluants vers le sous-sol et les eaux souterraines.

#### Effets quantitatifs :

- Pas de connexion entre avec le réseau hydrographique à proximité de la carrière,
- Pas de rejet d'eau.

### MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Aucun rejet d'eau canalisé vers le milieu extérieur,
- Pas de stockage de GNR sur le site.



## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- Aucun captage pour l'alimentation en eau potable et périmètre de protection associés ne sont recensés en périphérie étendue du projet,
- Au niveau local, on distingue deux nappes aquifères souterraines : la nappe de Beauce et la nappe de la craie,
- La nappe de Beauce est répertoriée comme zone de répartition des eaux du fait de sa vulnérabilité d'un point de vue quantitatif.
- Un suivi de la nappe d'eau souterraine est assuré sur le site en exploitation. Les relevés piézométriques du site indiquent que le niveau mesure de la nappe se situe en moyenne à 119 m NGF, soit 6 mètres en-dessous de la cote minimale d'extraction de 125 m NGF.

### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

**L'impact qualitatif du projet sur les eaux souterraines a une incidence directe et temporaire** notamment lié :

- aux risques de pollution des eaux souterraines qui sont très faibles par rapport aux conditions d'exploitation de la carrière,
- au danger principal est qui lié au rejet accidentel d'hydrocarbures à partir des engins et présents sur le site et au ravitaillement en carburant.

Des mesures de protection sont mises en place sur le site pour limiter tout risque de pollution accidentelle des eaux souterraines.

**Concernant l'aspect quantitatif, le projet a une incidence directe et temporaire sur les eaux souterraines de la nappe de Beauce.**

Les pompages (alimentation des locaux du personnel, des toilettes, arrosage des pistes et l'appoint du rotoluve) seront au maximum de 2 200 m<sup>3</sup>/an.

### MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Absence de stockage de carburant ou d'huiles usagées sur le site. Les engins sont ravitaillés à la demande en bords à bords au niveau de l'aire étanche, avec toutes les précautions d'usage,
- Aucune opération d'entretien et de maintenance sur le site,
- Mise à disposition de kits anti-pollution pour récupérer d'éventuels matériaux souillés aux hydrocarbures,
- Consigne au personnel pour l'utilisation correcte de la bâche imperméable et du kit d'intervention,
- Vérification et entretien régulier des engins et machines,
- Véhicule spécialisé équipé d'un arrêt d'urgence sur la pompe d'alimentation et d'une vanne manuelle d'arrêt de l'alimentation du pistolet distributeur,
- Suivi de la qualité des eaux souterraines,
- Quatre piézomètres seront implantés pour permettre le suivi piézométrique des eaux souterraines,
- Le forage sera équipé d'un volucompteur.

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- **Les déchets de l'industrie extractive :**
  - **Stériles de découverte** (moyenne estimée à 1,5 m) de limons sur une épaisseur variable. Ils représentent un volume de environ 742 000 m<sup>3</sup> de matériaux,
  - **Stériles de production représentent 30 % des matériaux extraits**, soit environ 1 100 000 m<sup>3</sup> de matériaux.
  - Le plan de gestion des déchets d'exploitation de l'industrie extractive a été mis à jour. Ce plan est présenté dans la partie demande.
- **Les déchets générés par l'exploitation**
  - **Déchets dangereux** : il n'y aura pas de stockage de déchets dangereux (pas de stockage de GNR, aucun entretien d'engins ou de machines sur le site),
  - **Des déchets non dangereux non inertes** : bois, ferraille, plastique etc. pouvant provenir de l'entretien des matériels. Ils sont estimés à environ 1 t/an.
- **Les apports de matériaux inertes d'origine extérieure :**
  - Le volume total de des déchets utilisés sera de l'ordre de 1 900 000m<sup>3</sup> (63 000 m<sup>3</sup>/an).

### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

L'incidence du projet sur les déchets d'exploitation et l'apport de matériaux inertes peut être jugé directe, permanent et négligeable.

Une dérogation des seuils d'admission des matériaux inertes est sollicitée dans le cadre du projet. Les seuils d'admissibilité sollicités sont trois fois supérieurs aux seuils de l'annexe II de l'arrêté du 12 décembre 2014.

### MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

#### Mesures générales :

- Aucun stockage de GNR ne sera présent sur le site,
- Seul l'entretien courant de type vidange / graissage est réalisé sur le site.

#### Les déchets de l'industrie extractive :

- La carrière suivra un plan de gestion des déchets de l'industrie extractive,
- Les stériles de découverte et de production serviront au remblayage de la fosse d'extraction,

#### Les déchets non dangereux :

- Élimination par la collectivité locale et suivi de bordereaux des déchets.

#### Les matériaux inertes d'origine extérieure :

- Procédure d'acceptation préalable des matériaux,
- Vérification des matériaux sur site, lors des apports et de leur mise en place.

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

### Climat et air :

- La région de la Beauce présente une pluviométrie peu élevée,
- Les hameaux d'Espiers et de Saint-Martin sont localisés sous les vents dominants du secteur,
- La qualité de l'air est globalement bonne dans le département d'Eure-et-Loir d'après les données locales.

### Énergie :

- L'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des locaux, de la bascule est fournie par EDF à partir d'un transformateur. Elle sera de l'ordre de 40 000 kWh/an.
- La consommation de gazole non-routier (GNR) correspondra aux engins et au groupe mobile présents sur le site. Elle sera d'environ de 200 m3 (hors transport de matériaux).

### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

**L'activité de la carrière a un impact direct, permanent mais négligeable sur l'utilisation de la ressource et de l'énergie.**

Le principal poste de consommation d'énergie est lié à la consommation d'hydrocarbure.

### MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Adaptation de la taille des machines,
- Entretien régulier et rigoureux des machines,
- Sensibilisation du personnel aux économies d'énergie,
- Formation à la conduite économique des camions clients du groupe PIGEON.

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- La découverte est constituée d'un horizon de terre végétale sur une épaisseur d'environ 0,5 m, puis d'environ par des matériaux limoneux sur une épaisseur de 1,5 m. Le décapage de la découverte est réalisé par campagnes avec une pelle et un tombereau. Ce décapage est réalisé de façon coordonnée à l'exploitation et il est calqué sur le phasage d'exploitation prévisionnel.
- Les sources de pollution concernent les hydrocarbures, seul mélange de substances polluantes utilisé en quantité non négligeable sur une carrière (carburant des engins),
- Aucune trace de sol pollué n'a été recensé sur le site.

### EFFETS POTENTIELS DU PROJET

**L'impact est considéré significatif, direct à court terme mais temporaire.** Cet impact est cependant à relativiser dans la mesure où la remise en état des terres agricoles se fait de manière coordonnée à l'exploitation.

### MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Aucun stockage de GNR et de lubrifiants sur le site,
- Remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation,
- Décapage, par campagnes ponctuelles, coordonnée à l'avance de l'exploitation,
- Décapage et régalage directement sur les zones de remise en état (solution prioritaire) ou stockage provisoire en merlons périphériques,
- Hauteur limitée des stocks temporaires des terres de découvertes sur 2 à 3 m,
- Contrôle régulier des fronts d'exploitation, hauteur limité des fronts, bande inexploitée à 10 m des limites du site et réaménagement progressif de la zone d'extraction pour assurer une stabilité des terrains

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

La sensibilité des biens matériels est faible à proximité de la carrière en raison de leur nombre réduit.

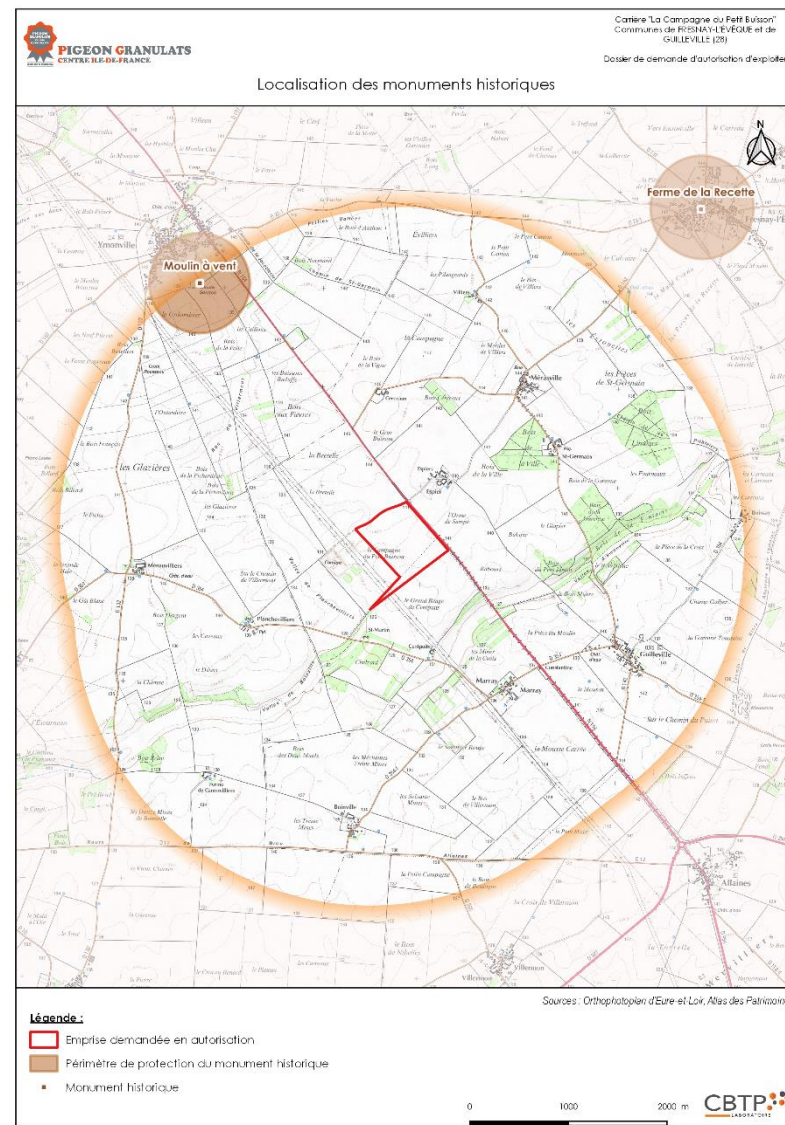
Le monument historique le plus proche du projet est celui du moulin à vent de la Garenne, située à Ymonville, classé monument historique en 1988. Il est situé à 3 km au Nord du projet.



Moulin de la Garenne - Ymonville

**Le projet n'a aucune incidence sur les biens matériels et le patrimoine culturel.**

Un diagnostic archéologique a été prescrit dans le cadre de la présente demande d'autorisation d'exploiter la carrière de la Campagne du Petit Buisson. La prescription a été motivée à la fois par la superficie du projet et la présence avérée d'un village gallo-romain (site n°28 164 0005 AH), repéré et localisé par les prospections aériennes, dans les années 1990. Le diagnostic archéologique réalisé sur le terrain a révélé la présence de vestiges archéologiques significatives : vestiges d'occupation protohistorique et villa gallo-romaine.



## EFFETS POTENTIELS DU PROJET

L'arrêté n°20/0235 du 16 juin 2020 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive a été transmis à la société Pigeon Granulats Centre Ile-de-France.

**Préalablement à la réalisation du projet, une opération de fouille archéologique sera mise en œuvre** sur les parcelles 10 pp et 14 pp sur la commune de Fresnay-l'Évêque et sur la parcelle 12 pp de la commune de Guilleville. L'opération de fouille préventive aura notamment pour objectif d'identifier les vestiges présents et de les dater avec un maximum de précision.

## MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- La fouille d'archéologie préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques décrit dans l'annexe 2 de l'arrêté n°20/0235,
- La réalisation des fouilles peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code de patrimoine,
- Le contrôle scientifique et technique de la présente fouille archéologique préventive est réalisé par le Service régional de l'archéologie de la région Centre Val-de-Loire en vertu de l'article L.522-1 du code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016.

## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Le projet est situé dans la Beauce, région caractérisée par un vaste plateau d'une altitude moyenne de 140 m NGF et consacrée à la grande culture. Le paysage est très ouvert, monotone et quasi dépourvu de massifs boisés.

Les boisements sont rares aux alentours de l'exploitation, à l'exception de quelques petites parcelles situées au Sud-Est du projet et les secteurs urbanisés sont peu nombreux et de faible superficie. Le paysage est marqué par la présence de nombreux parcs éoliens dans le secteur.

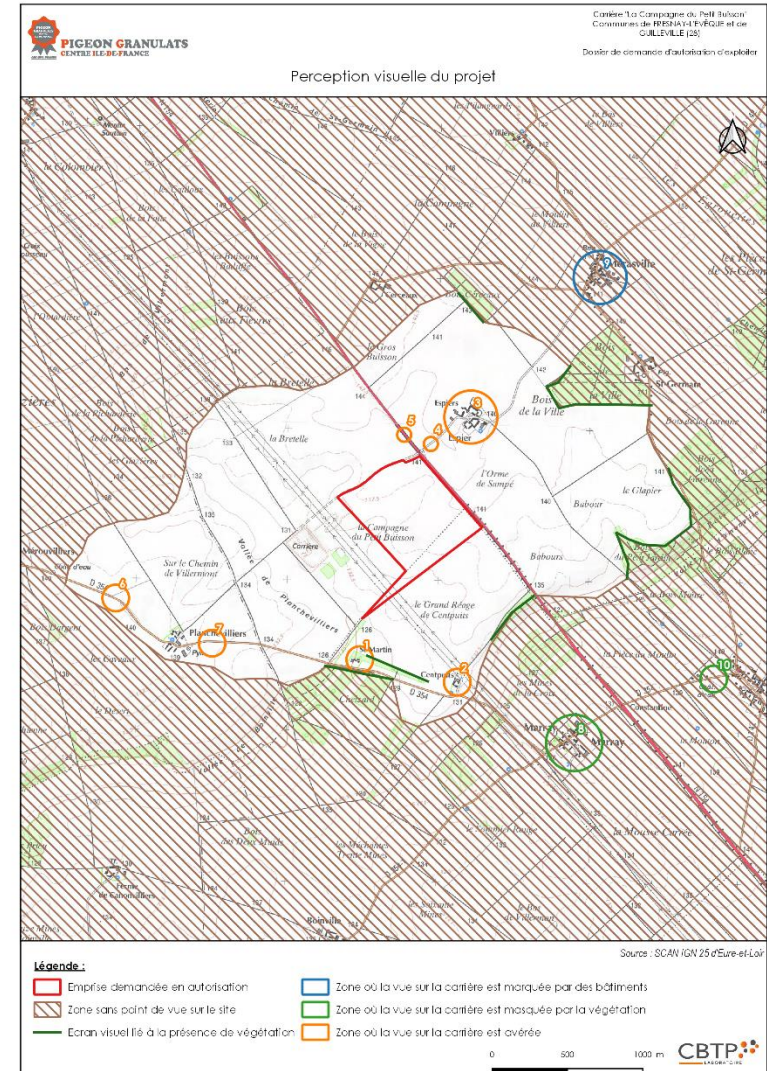
Les photographies ci-après permettent d'avoir une idée plus précise du paysage local.



Vue depuis le hameau de St-Martin sur le parc éolien d'Espiers et les lignes à très haute tension



Vue depuis le hameau d'Espiers vers des zones cultivées et la route nationale 154



## DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

La situation globale de la perception visuelle de l'emprise du projet par son entourage est synthétisée sur la carte ci-avant (perception visuelle du projet).

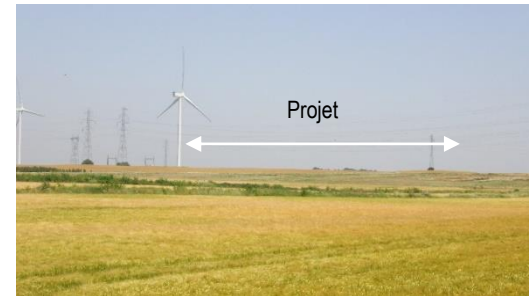
Les caractéristiques marquantes du projet sont que le site est très peu perceptible dans le paysage. Les perceptions directes sont liées aux habitations proches (hameaux d'Espiers) et à la présence de voies de circulation aux abords du site (RN 154 et la RD 142.5). Les hameaux de St-Martin et de Cenpuits, bien qu'ayant des vues proches sur le site, les perceptions sont masquées par les cultures et la topographie.



*Vue 3 depuis le hameau d'Espiers*

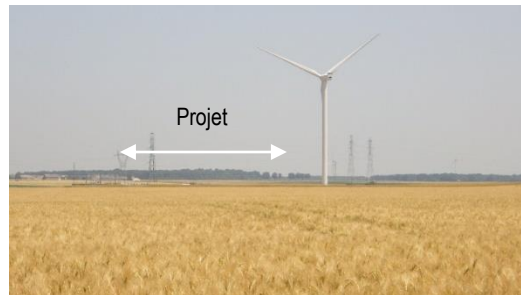


*Vue 4 depuis la RD 142.5*

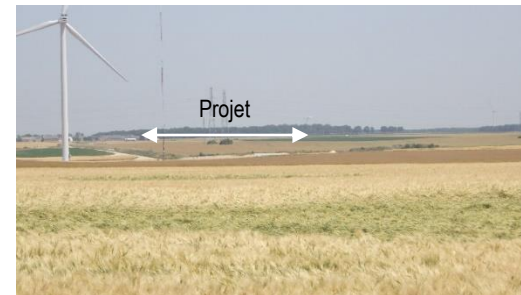


*Vue 1 depuis le hameau de St-Martin*

À une distance plus éloignée, seul le Sud-Ouest du secteur a une vue sur le projet (hameau de Planchevilliers et RD 354). La topographie plus encaissée du site laisse entrevoir à en arrière-plan, l'implantation future de la carrière.



*Vue 6 depuis la RD 354*



*Vue 7 depuis l'Est du hameau de Planchevilliers*



## EFFETS POTENTIELS DU PROJET

**L'activité de la carrière sur le paysage a un impact direct et temporaire par la modification de la topographie locale et de l'occupation initiale des sols.**

**Les effets directs de l'activité sur la perception visuelle seront faibles, et limités à la périphérie proche du projet** (depuis la périphérie Est du projet).

## MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION

- Adaptation du phasage des extractions projetées de façon à limiter les incidences paysagères (création de merlons périphériques en bordure de zones d'extraction, remise en état par remblayage progressif des zones d'extraction),
- Remise en état réalisée de manière coordonnée aux travaux d'extraction (comblement de l'excavation, talutage des fronts d'exploitation, restitution à l'agriculture des zones remises en état).

## PRINCIPE DE LA REMISE EN ÉTAT

Le remblayage total des zones d'extraction par des matériaux inertes d'extérieur, des stériles de découverte et de production est prévu dans le cadre de la remise en état progressive, avec une remise en état finale en culture. Une bande boisée de 5 mètres d'épaisseur au niveau du chemin d'exploitation sera effectuée avec des essences locales : châtaigniers, chênes, charmes, noisetiers, bouleaux verruqueux...

Les aménagements et travaux de remise en état ont pour objectif :

- De favoriser l'intégration du site dans son environnement,
- De sécuriser le site,
- De rendre au site une affectation en adéquation avec les besoins esquissés.

## NETTOYAGE DU SITE

Cette opération consistera en l'occurrence en l'enlèvement de toutes les installations annexes à l'exploitation (bungalows, aire de ravitaillement, rotolue, panneaux de signalisation...). Cela inclura la suppression des éventuelles plates-formes bétonnées et/ou revêtues. Un état des sols sera réalisé (contrôle d'absence de pollution).

En fin d'exploitation, les stocks résiduels de matériaux seront évacués, ainsi que les engins et machines éventuellement présents.

Les piézomètres seront rebouchés selon les dispositions réglementaires en vigueur. Le forage sera rebouché ou conservé pour les besoins agricoles ultérieurs si nécessaire.

## OPÉRATIONS DE REMBLAYAGE

Le principe de remise en état intègre un remblayage total des terrains avec les matériaux de stériles de découverte, de production et des matériaux inertes extérieurs. Les travaux de remise en état seront coordonnés à l'avancement de l'extraction afin de limiter la surface en exploitation. Les stériles de découverte seront mis en place au fur et à mesure en comblant les carreaux d'extraction jusqu'à atteindre le terrain naturel.

L'apport de matériaux inertes extérieur se fera suivant des règles strictes :

- Traçabilité et qualité des matériaux inertes d'origine extérieure,
- Remise en état coordonnée aux travaux d'extraction prévisionnel.

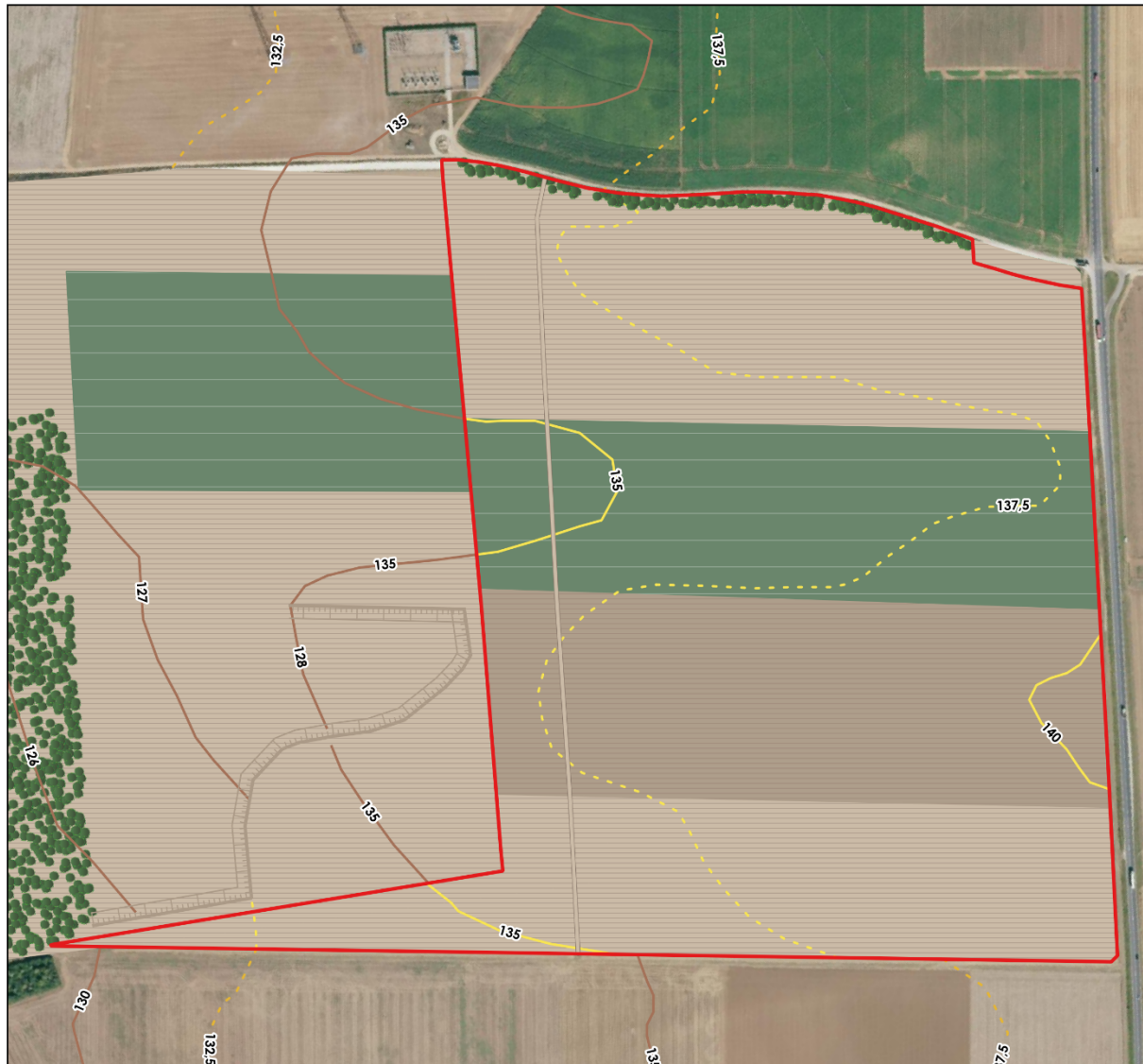
## RÉGALAGE DES TERRES VÉGÉTALES

Les terres de découverte seront régälées directement sur la surface remblayée, **sur une épaisseur de 50 cm** correspondant à l'épaisseur moyenne initiale du sol avant décapage.

Les terrains pourront être ensemencés pour relancer l'activité biologique de la terre végétale.

Les terrains remis en état feront l'objet d'une fauche tardive jusqu'à la fin de l'autorisation

# LA REMISE EN ÉTAT DU SITE










Carrière "La Campagne du Petit Buisson"  
Communes de FRESNAY-L'ÉVÊQUE et de  
GUILLEVILLE (28)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter



Carte de principe de remise en état de la  
carrière

## Légende :

-  Emprise demandée en autorisation
- Remise en état**
-  Courbe topographique reconstituée (en m NGF)
-  Reconstitution du chemin agricole
-  Terrain remis en état agricole
- Terrain remis en état**
-  Courbe topographique (en m NGF)
-  Front remis en état en pente douce
-  Boisement planté



Réalisation : LABORATOIRE CBTP  
Date : 19/02/2020  
Source : Orthopho d'Eure-et-Loir





**PIGEON GRANULATS**  
CENTRE ILE-DE-FRANCE

# DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS CLASSÉES

*Rubriques 2510-1 et 2515-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la  
Protection de l'Environnement*

**Communes de FRESNAY-L'ÉVÊQUE et  
de GUILLEVILLE (28)**



**TOME 5**  
**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS**

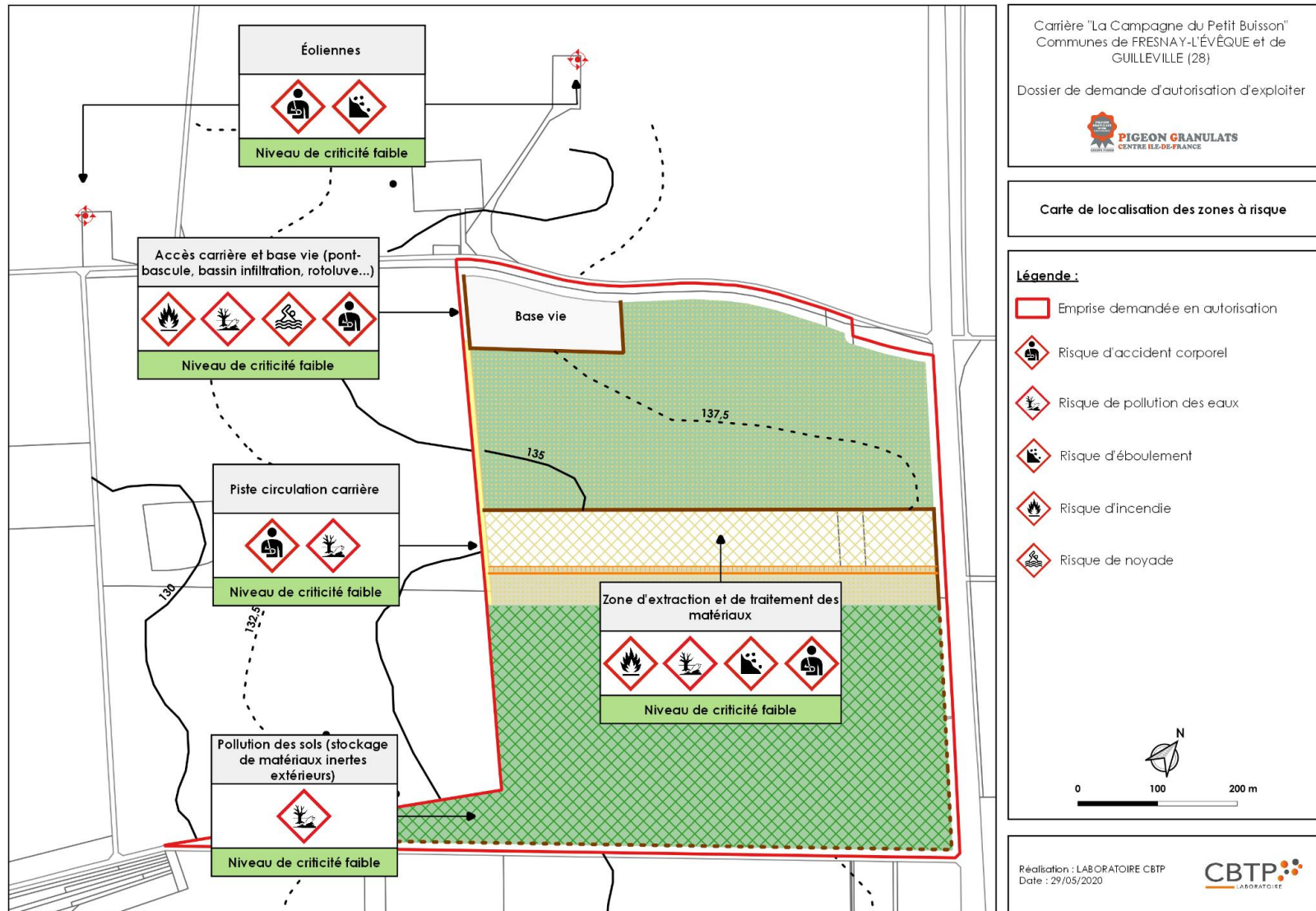


# ÉVALUATION DES RISQUES PRÉSENTS SUR LE SITE

Cibles	Principaux phénomènes dangereux	Évènements initiateurs	Risques théoriques	Mesures de maîtrise de risques existantes et retour d'expérience	Constat actuel (retour d'expérience) et analyses des mesures exposées	Niveau de gravité	Niveau de probabilité	Niveau de criticité
<b>Pollution des eaux et des sols</b>	Opérations de ravitaillement en carburants	Débordement des réservoirs et mauvaise manipulation		Ravitaillement est réalisé sur une aire étanche bétonnée en bord à bord, par un véhicule spécialisé équipé de pistolet anti retour avec procédure spécifique à appliquer lors des opérations de ravitaillement		1	C	
	Circulation des engins	Risque de collision	Infiltration, ruissellements ou rejets de substances indésirables	Plan de circulation interne, vitesse limitée dans l'emprise	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées Procédures spécifiques pour la surveillance des postes sensibles Intervention rapide possible	1	C	
	Stockage permanent de déchets inertes d'origine extérieure	Dépôt de déchets polluants		Procédures d'acceptation préalable des matériaux, Vérification des matériaux sur site, lors des apports et de leur mise en place		1	C	
	Présence d'engins	Fuites et rupture de conduits		Entretien régulier des engins		1	D	
<b>Pollution de l'air</b>	Présence d'hydrocarbures	Combustion accidentelle Fonctionnement de moteurs "mal réglés"	Inhalation en grande quantité de composés toxiques	Présence d'extincteurs à proximité des sources potentielles Conformité des engins et entretien régulier	Exploitation en cuvette sans relation directe avec l'extérieur	1	D	
	Emissions de poussières minérales	Extraction des matériaux Circulation des engins		Entretien et arrosage des pistes en période sèche Vitesse de circulation limitée		1	D	
<b>Incendie</b>	Présence de carburant	Echauffement des moteurs		Entretien régulier des engins	Procédures de surveillance et de maîtrise des risques prévues Opérations menées sur des surfaces minérales	1	C	
	Présence d'équipements électriques	Echauffement des moteurs, court-circuit	Rayonnement thermique Emanations de fumée	Entretiens réguliers avec contrôles	Présence limitée de combustibles à l'exception des hydrocarbures contenus dans les réservoirs des engins et des camions (propagation d'un incendie limitée)	1	D	
	Opérations de ravitaillement	Présence d'hydrocarbures		Procédure spécifique à appliquer lors des opérations de ravitaillement	Extincteurs régulièrement révisés	1	C	
	Circulation des engins	Collision		Plan de circulation interne, vitesse limitée dans l'emprise		1	C	

Cibles	Principaux phénomènes dangereux	Évènements initiateurs	Risques théoriques	Mesures de maîtrise de risques existantes et retour d'expérience	Constat actuel (retour d'expérience) et analyses des mesures exposées	Niveau de gravité	Niveau de probabilité	Niveau de criticité
<b>Explosion</b>	Présence de carburant	Collision avec incendie	Effet de souffle Rayonnement thermique	Présence d'extincteurs sur les engins	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées Procédures spécifiques pour la surveillance des postes sensibles Intervention rapide possible	2	D	
<b>Accidents corporels</b>	Opérations d'exploitation	Instabilité des fronts Eboulement et glissements de terrains Collision entre engins Présence de tiers sur le site	Traumatismes corporels	Surveillance, purge régulière des fronts ou mise en sécurité Présence de panneaux de circulation Vitesse de circulation limitée sur le site Panneaux et balisage des pistes internes de circulation Accès réglementé au site (présence de barrière et clôture) Port obligatoire des équipements de protection individuelle		1	C	
	Evacuation des matériaux hors du site	Défaillance d'un conducteur		Voie d'accès privée entre le site et la RN 154	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées	1	D	
	Présence de bassins de d'infiltration	Chute entraînant une noyade ou un enlèvement		Accès réglementé au site (présence de barrières ou de clôtures autour des bassins d'infiltration) Signalisation adéquate (panneaux indiquant les risques de noyade et d'enlèvement) à proximité des bassins Dispositifs de sauvetage seront mis en place autour des bassins (bouées, échelles)		2	E	
<b>Accidents extérieurs</b>	Présence du parc éolien d'Espiers	Accident ou dysfonctionnement survenu sur une éolienne	Effondrement de l'éolienne Chute de glace Chute d'élément de l'éolienne Projection de pale ou fragment de pale Projection de glace	Système de détection ou de déduction de la formation de glace sur les pales de l'éolienne Panneaux de prévention et de signalisations de dangers (chute de glace, de pièces, de projection...) aux abords des éoliennes Capteurs de températures des pièces mécaniques et des principaux composants de l'éolienne Système de détection des incendies Contrôles réguliers des fondations et des pièces d'assemblage	Aucun incident recensé depuis la mise en places des éoliennes au niveau de l'exploitation actuelle de la carrière de la Campagne du Petit Buisson	2	D	

# LOCALISATION DES ZONES À RISQUES SUR LE SITE







ZA de la Richardière  
3, rue Lépine – BP 33216  
35 532 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. : 02 99 41 65 94  
<http://www.lcbtp.com>

---